



vice-rectorat
Wallis-et-Futuna 

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Diplôme National du Brevet Session 2017

Dossier de Presse

Sommaire

- ▶ **Les éléments clés de la session 2017**
 - Les candidats
 - Le calendrier des épreuves
- ▶ **Le déroulement des épreuves**
 - La convocation
 - En cas de retard
 - En cas d'absence
 - Les centres d'examens
 - L'affichage des résultats
- ▶ **Les modalités d'attribution**
 - Les éléments pris en compte pour l'obtention du diplôme
 - Les mentions

Les éléments clés de la session 2017

LE PREMIER EXAMEN IMPORTANT DE LA SCOLARITÉ

Le brevet est un diplôme qui atteste de l'acquisition de connaissances générales au terme du collège. Il comporte deux séries, générale et professionnelle.



- Les épreuves orales, soutenance d'un projet (15 min) :
 - Du lundi 20 novembre au jeudi 30 novembre 2017
- Les épreuves écrites se déroulent :
 - Les lundi 04 et mardi 05 décembre 2017
- Les délibérations et publication des résultats :
 - Le mardi 12 décembre 2017. 226 candidats au DNB.

L'objet des épreuves

L'examen comporte trois épreuves obligatoires :

- une épreuve orale – Elle porte sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaire (EPI) ou sur un des parcours éducatifs.
- Une épreuve écrite : Elle porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, science de la vie et de la terre et technologie.
- Une épreuve écrite : Elle porte sur les programmes de français, histoire et géographie, enseignement moral et civique.

Nouveauté

A compter de 2017, l'examen final, conçu en cohérence avec la réforme du collège, se veut plus complet. Il prend en compte d'avantage de disciplines.

circulaire n°2015-106 du 30/06/2015.

Les candidats

- Diplôme Nationale du Brevet

Etablissements	Série générale	Série professionnelle	TOTAL
Collège Lano	26	22	48
Collège Vaimoana	43		43
Collège Sisia	40		40
Collège Fiua	30		30
Collège Mataotama	30		30
Collège Finemui	20		20
Lycée d'État W&F (candidats individuels)		15	15

➤ Le calendrier DNB 2017

	CANDIDATS SCOLAIRES	CANDIDATS INDIVIDUELS
LUNDI 4 DECEMBRE	PREMIERE EPREUVE 1 ^{ère} partie Mathématiques 8 H 00 - 10 H 00	PREMIERE EPREUVE 1 ^{ère} partie Mathématiques 8 H 00 - 10 H 00
	2 ^{ème} partie Physique-chimie et/ou SVT et/ou technologie 10 H 15 - 11 H 15	2 ^{ème} partie Physique-chimie et/ou SVT et/ou technologie 10 H 15 - 11 H 15
		Langue vivante étrangère 14 H 00 - 15 H 30
MARDI 5 DECEMBRE	DEUXIEME EPREUVE 1 ^{ère} partie - 1 ^{ère} période Histoire et géographie, enseignement moral et civique 08 H 00 - 10 H 00	DEUXIEME EPREUVE 1 ^{ère} partie - 1 ^{ère} période Histoire et géographie, enseignement moral et civique 08 H 00 - 10 H 00
	1 ^{ère} partie - 2 ^{ème} période Français (comprendre, analyser et interpréter - réécriture) 10 H 15 - 11 H 25	1 ^{ère} partie - 2 ^{ème} période Français (comprendre, analyser et interpréter - réécriture) 10 H 15 - 11 H 25
	2 ^{ème} partie Français (dictée) 14 H 00 - 14 H 20	2 ^{ème} partie Français (dictée) 14 H 00 - 14 H 20
	Français (travail d'écriture) 14 H 30 - 16 H 00	Français (travail d'écriture) 14 H 30 - 16 H 00

Le déroulement des épreuves

▶ La convocation

Les candidats aux examens reçoivent leur convocation environ trois semaines avant le début des épreuves. Le centre d'examen et le matériel autorisé y sont précisés. Lors de l'examen, le candidat présente sa convocation et une pièce d'identité en cours de validité avec sa photographie.

▶ En cas de retard

Le jour de l'examen, un retard est autorisé dans les conditions fixées par la circulaire n°2011-072 du 3 mai 2011 relative aux conditions d'accès et de sorties de salles de compositions et dispositions relatives aux fraudes. Si le motif est jugé valable par le chef de centre, l'élève sera admis à composer mais n'aura pas de délai supplémentaire.

▶ En cas d'absence

Le candidat est admis, sous réserve d'un justificatif valable à se présenter à la session de remplacement (s'il y a lieu) ou la session de l'année suivante.

▶ Les centres d'examens

L'examen a lieu dans le collège où l'élève est scolarisé. La liste des centres d'examen est arrêtée par la vice-rectrice.

▶ L'affichage des résultats

Les résultats sont affichés dans les centres d'examens, selon les modalités de communication fixées par l'académie. Les diplômés sont invités à retirer leurs relevés de notes et leurs diplômes aux services des examens et concours du vice-rectorat.

Les modalités d'attribution

L'obtention du DNB ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure.

➤ Les éléments pris en compte pour l'obtention du diplôme

L'obtention du diplôme national du brevet repose sur un total de 700 points cumulés au contrôle continu (400 points) et aux épreuves du contrôle final (300 points).

- Le contrôle continu : La maîtrise du socle commun est évaluée sur 400 points.
- Le contrôle final : L'examen final est évalué sur 300 points. Il est composé de 3 épreuves, deux épreuves écrites et une épreuve orale.

Les mentions

Des mentions sont attribuées :

- mention « assez bien » : pour un total égal ou supérieur à 420 sur 700 ;
- mention « bien » : pour un total égal ou supérieur à 490 sur 700 ;
- mention « très bien » : pour un total égal ou supérieur à 560 sur 700 ;

VOTRE ENFANT PASSE LE BREVET

CLASSE DE
3^e

Votre enfant est en classe de 3^e. À la fin de l'année, une étape importante de sa scolarité l'attend : **le diplôme national du brevet**. Son obtention repose sur les points cumulés au contrôle continu et aux épreuves du contrôle final.

LE CONTRÔLE CONTINU

400
 POINTS

LES ÉPREUVES DU CONTRÔLE FINAL

300
 POINTS



ÉPREUVE 1

100
 POINTS



29
 JUIN

3h

• **Mathématiques, sciences** (sciences de la vie et de la Terre, physique-chimie) et **technologie** : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'informatique.

ÉPREUVE 2

100
 POINTS



30
 JUIN

3h

• **Français** : explication de documents et d'un extrait de texte littéraire + dictée + exercice de réécriture + rédaction.

2h

• **Histoire et géographie** : analyse de documents et de cartes...
 • **Enseignement moral et civique** : analyse d'une affiche et d'un texte + courte rédaction...

ÉPREUVE 3

100
 POINTS



NOUVEAU

15
 min

Chaque élève présente à l'oral pendant 5 minutes un projet conduit dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires ou de l'un des parcours éducatifs (voir encadré ci-contre). C'est l'élève qui choisit le travail qu'il souhaite présenter. **L'exposé est suivi d'un entretien** d'une dizaine de minutes.

Tous les collégiens suivent des **enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)** qui aboutissent à des réalisations concrètes, individuelles ou collectives, mobilisant plusieurs disciplines.

Chaque enfant suit des parcours éducatifs au cours de sa scolarité, dans le cadre des enseignements :

- le **parcours citoyen**
- le **parcours d'éducation artistique et culturelle**
- le **parcours Avenir**
- le **parcours éducatif de santé.**